

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance

Audiences des 16, 17 octobre et 28 novembre 2025

(Par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membre : *M. Antoine El-Hage, courtier en assurance de dommages*
Membre : *M^{me} Maryse Pelletier, courtier en assurance de dommages*

Procureur du plaignant : *M^e Claude G. Leduc*
Procureure de l'intimé : *M^e Sonia Paradis*

RÔLE

9 h 30 **Syndic ad hoc de la Chambre de l'assurance**
c.
Tonino Di Corpo, courtier en assurance de dommages (4A)
Certificat n° 110122
Plainte n° 2024-10-03(C)

(Audience sur culpabilité)

Nature de la plainte:

- Exercer ses activités de façon négligente et/ou faire défaut d'agir en conseiller consciencieux (37(1), 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*).
- Exercer ses activités de façon négligente et/ou omettre de s'assurer que les renouvellements parviennent aux assurés (8, 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*).

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou greffe@chad.qc.ca